

Regu SOE le

10 AVR. 2009

**GENDARMERIE NATIONALE**

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

BORDEREAU D'ENVOI

Objet: SDDOP

Compagnie

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
07113	00024	2009	

N° pièce	N° feuillet
	1/1

Saisine du service enquêteur

Signalement d'un Phénomène Aérospatial  
Non Identifié, se révélant être la planète  
Vénus

Autorité

Saisine

Date 25/01/2009

Références

**CONTENU DES PIÈCES**

- 1 Procès Verbal de Synthèse
- 2 Procès Verbal d'audition de témoin
- 3 Procès Verbal d'investigations ( remise enregistrement vidéo )
- 4 Procès Verbal d'investigations ( Vérifications CMC , Météo, Observatoire )

Annexe I = Message d'information au CORG 13  
Annexe II = Situation météo du 25/02/09

**(DESTINATAIRES)**

Date de clôture

Vu et transmis par

[ 2 ] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

09/03/2009

10 MARS 2009

à .....

[ 1 ] - Mr le Sous-Préfet à .....

[ ] -

[ ] -

[ 1 ] - Archives

24 AVR. 2009

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

**GEIPAN**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
07113	00024	2009	

N° pièce	N° feuillet
01	1/2

*Analyse et références*

Objet **SIGNALEMENT D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE SE REVELANT ETRE LA PLANETE VENUS.**

Références

Le lundi 7 mars 2009 à 14 heures 05 minutes.

Nous soussigné adjudant \_\_\_\_\_ assisté du gendarme

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_, rapportons les opérations suivantes :

Le mardi 27 janvier 2009 à 09 heures 25, se présente à notre unité M. \_\_\_\_\_ militaire de l'armée de l'air au grade de caporal-chef, qui nous signale avoir vu un phénomène lumineux étrange au dessus de la base aérienne d'Istres (13).

*ERREUR -> JANVIER*

L'intéressé a observé ce phénomène le dimanche 25 février 2009 entre 19H00 et 20H00, alors qu'il se tenait à la fenêtre de son logement situé en milieu civil, aux abords Est de la base aérienne d'Istres.

Son premier témoignage (pièce n° 02) mentionne effectivement un fait étrange: une « boule » très lumineuse visible dans le ciel en secteur Ouest, présentant un fort diamètre apparent et décrivant un mouvement circulaire à une altitude stable (entre 300 et 400 mètres sol). L'objet serait ensuite resté immobile dans le ciel pendant un bon moment pour finalement descendre doucement à la verticale et partir soudainement par le haut à une vitesse fulgurante.

M. I \_\_\_\_\_ nous indique avoir filmé une partie du phénomène avec son caméscope numérique. Il précise avoir débuté l'enregistrement 45 minutes environ après qu'il se soit rendu compte du phénomène; il a mis fin à cet enregistrement avant le départ de l'« objet » en raison de l'accentuation de la couverture nuageuse.

Dans nos locaux, nous visionnons cette vidéo en présence de l'intéressé. L'enregistrement, dont la durée est assez longue, est de bonne qualité. Le phénomène a été filmé avec un usage incessant du « zoom ». Ceci donne effectivement la vision d'un important disque lumineux au contour bien marqué, émettant une lumière bleutée avec zone sombre sur la partie supérieure du disque. Cependant, quand le zoom est diminué, et que l'objet est filmé en taille réelle (pendant de courts instants), il paraît beaucoup moins étrange.

Le témoignage apporté par M. \_\_\_\_\_ est cohérent, et l'intéressé nous paraît de bonne foi. M. \_\_\_\_\_ s'intéresse à ce genre de phénomène, mais n'affiche pas une attitude excessive en la matière.

**INVESTIGATIONS :**

Avec le consentement de M. \_\_\_\_\_ nous procédons à une copie de son enregistrement vidéo – fichier nommé *VTS\_01\_01 (pièce n° 03)*.

Avisons le Centre Opérationnel et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG13) à MARSEILLE, lequel n'a pas reçu d'appel signalant un tel phénomène. (*annexe I*).

Le G.E.P.A.N (groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) à TOULOUSE (31) est également avisé par message.

**Les enquêteurs:**

Les conditions météorologiques concernant la zone et la période des faits nous sont communiquées par MétéoFrance. (annexe II)

Après vérifications auprès des organismes de contrôles de la circulation aérienne de la BA 125 d'ISTRES (13), il s'avère que la CTR d'ISTRES était inactive (piste fermée) depuis le dimanche 25/01/09 à 14H30 locales, et qu'aucune trajectoire radar n'est enregistrée à l'heure des faits sur la zone concernée.

Signalons sur les éphémérides, la présence remarquable de la planète Vénus dans le ciel en secteur Ouest, avec une magnitude maximum de - 4,5 atteinte le 15 février 2009.

Prenons attache avec les services de l'observatoire de St MICHEL LES BEAUMES (04) en la personne de M. I. \_\_\_\_\_ qui nous indique qu'hormis l'éclat de cet astre (dont les heures de visibilité dans le ciel correspondent à celles indiquées par le témoin), aucun phénomène anormal ou inexplicable ne lui a été rapporté pour la période concernée. (Pièce n° 04)

Dans les jours suivant le signalement des faits, reprenons contact avec M. I. \_\_\_\_\_ qui nous indique le renouvellement du phénomène tous les soirs, en début de nuit. Ses voisins en ont aussi été témoins. Un peu confus, M. I. \_\_\_\_\_ pense avoir mal interprété l'éclat de la planète Vénus.

Nous clôturons le présent procès-verbal et le transmettons aux destinataires prévus:

- deux exemplaires à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - sous-direction de la défense et de l'ordre public - ( dont un exemplaire pour le G.E.P.A.N à TOULOUSE 31 )
- un exemplaire à M. le sous-Préfet : \_\_\_\_\_

Fait et clos à \_\_\_\_\_ le dix-sept mars deux mil neuf.

**Les enquêteurs:**

--	--

24 AVR. 2009

## GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
TÉMOIN

GEIPAN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
07113	00024	2009	

N° pièce	N° feuillet
2	1/3

## Analyse et références

Objet Phénomène Aérospatial non identifié ( P.A.N )  
Références Fait survenu le Dimanche 25/01/09 entre 19H00 et 20H00

Le mardi 27 janvier 2009 à 10 heures 00 minute

Nous soussignés Gendarmes

Sous le contrôle de : Adjudant

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

Le 27 janvier 2009 à 10 heures 00, nous entendons la personne dénommée ci-dessous

## IDENTITÉ

Nom		Prénom		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance	Insee
M		20/06/1970		
Filiation				
Adresse			Validité état-civil	
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)

## DÉCLARATION

**Question** : Faites-vous l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle ou de protection de justice ?  
Si oui, qui est votre curateur, tuteur ou protecteur ?

**Réponse** : Non, je ne suis ni sous tutelle, ni sous curatelle ou protection de justice.  
Je suis militaire sous contrat depuis 1992 dans l' Armée de l' Air. Je suis affecté au service de l' E.S.T.C ( Escadron Soutien Technique Commun )

En tant que militaire, j'ai un appartement dans la cité militaire

Le Dimanche 25 Janvier 2009, vers 19H00, je me trouvais dans le salon lorsque mon épouse m'a appelé pour me signaler un phénomène étrange visible de la fenêtre de la cuisine donnant sur l'Ouest. J'ai dans un premier temps regardé par cette fenêtre de la cuisine et j'ai observé dans le ciel la présence d'un objet ayant la forme d'une boule très lumineuse . J'ai été très attentif . Au départ j'ai pensé à un ballon sonde . Il n'y avait aucun bruit.

La personne entendueLes Enquêteurs

Le ciel était clair et dégagé , il n'y avait pas de vent. Il faisait nuit noire. J'ai observé que cette lumière intense décrivait un mouvement circulaire sur un palier stable, à une altitude de 300 ou 400 mètres sol. J'estime la distance apparente entre cet objet et ma position à environ 500 mètres en ligne directe. Cette « boule lumineuse » se situait sur la Base Aérienne 125 d' ISTRES , au dessus d'une zone comprise entre le portail NORD et le Hangar de la Marine. Je me suis saisi d'une paire de jumelles, mais je ne pouvais distinguer aucun détail , seulement un fort halo de lumière. Mon épouse a également regardé à l'aide de ces jumelles, et a constaté des séquences de lumières bleues. Au bout de 20 minutes, voyant toujours le phénomène, j'ai décidé de prendre mon caméscope afin de filmer la scène. J'ai cherché cet équipement dans mon logement pendant 25 minutes environ. Une fois retrouvé je l'ai branché en direct sur la prise de courant de la cuisine, car il n'y avait plus de batterie. J'ai filmé la scène de la fenêtre ouverte de la cuisine durant une quinzaine de minutes. J'ai effectué des zooms en avant et en arrière pour que l'auto focus se déclenche correctement pour la netteté. J'ai fait en sorte de filmer de temps à autre l'angle du bâtiment voisin au mien afin d'avoir une référence en vue de déterminer ou d'évaluer la position et la distance de cette lumière. J'ai effectué un zoom à 90% pour démontrer que cette lumière n'était pas une étoile.

Je précise que j'ai vu cet objet faire un mouvement circulaire puis ensuite demeurer immobile. D'ailleurs sur la vidéo, on distingue des lumières bleuâtres autour de la « boule ». Durant toute la partie filmée, « l'objet » était en statique sauf à une reprise que je commente sur la vidéo. A ce moment il m'a paru que l'objet se déplaçait légèrement côté nord. Je signale que pour filmer avec le zoom, je me suis bien appuyé sur le rebord de la fenêtre pour ne pas bouger.

Concernant les formes à vue d'oeil, il s'agissait d'une forme ronde. Par contre, en filmant et avec le zoom, j'ai constaté une partie plate sur le dessus. A l'intérieur, j'ai constaté la présence d'anneaux concentriques. Je pense que la dimension de cette « boule » correspond au diamètre apparent d'une pièce de monnaie de 1 centime d'Euro tenue à bout de bras. Sur le caméscope est indiqué exactement la durée de l'enregistrement. Par contre la date et l'heure ne sont pas exactes car je ne l'avais pas utilisé depuis Djibouti.

Je n'ai pas senti d'odeur particulière, ni de chaleur. Je le confirme je n'ai pas entendu un seul bruit.

A un certain moment, j'ai décidé d'arrêter de filmer car les nuages arrivaient. On m'entend signaler ce fait sur la bande sonore, en précisant que les nuages commençaient à arriver par le Sud et que la « boule lumineuse » se reflétait dans les nuages à basse altitude.

Je confirme donc, qu'après avoir arrêté l'enregistrement , le phénomène a persisté , puis a été caché par les nuages. Je me suis absenté cinq minutes et j'ai vu à nouveau la « boule lumineuse », apparaître en dessous des nuages , pour descendre doucement à la verticale. A cause des nuages qui gênaient ma visibilité il m'est difficile de déterminer l'altitude à laquelle il est descendu. L'objet est ensuite reparti soudainement vers le haut à la vitesse de l'éclair. Avec la perspective et la vitesse extraordinaire à laquelle cela s'est passé, je ne peux dire la trajectoire de fuite. J'ai été surpris par cette vitesse fulgurante. « L'objet » est parti droit vers le ciel sans aucun bruit. Malheureusement je n'ai pas filmé cette scène. Mon épouse a été très choquée par ce phénomène. Elle est disposée à être entendue sur ces faits. Je souhaiterais que mes 02 enfants de 09 ans et 15 ans soient dispensés, car ils ont eu très peur .

A mon avis, il n'y avait aucune activité aérienne sur la Base.

**Question** : Est ce la première fois que vous êtes témoin d'un tel phénomène?

**Réponse** : Oui.

**Question** : Êtes vous sensibilisé sur ce type de « phénomène » ?

**Réponse** : Oui, pour ma culture personnelle et ma curiosité. Cependant je n'étudie pas les planètes ni le phénomène OVNI.

**Question** : Avez vous consommé de l'alcool, ou suivez-vous un traitement médical ?

**Réponse** : Je bois très rarement de l'alcool. Ce dimanche je n'en ai pas consommé. Je suis un traitement à base d'anti-coagulant.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil, et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

Dont procès-verbal fait et clos à ISTRES 13800, le 27 janvier 2009 à 11 heures 20.

La personne entendue

Les Enquêteurs

Le 02 Février 2009 à 09h30, entendons à nouveau le Caporal chef \_\_\_\_\_ qui nous déclare :

Suite à ma déposition du 27 Janvier 2009, concernant un phénomène inexplicable pour lequel je me suis présenté à vos services, il s'avère que depuis le jour des faits, je l'ai revu à maintes reprises . On m'a dit qu'il s'agirait de la planète VENUS.

Apparemment la position de cette planète générerait un effet d'optique laissant penser à un objet volant non identifié. Je n'ai pas filmé à nouveau la scène. Mes voisins ont été également témoins des faits.

Des explications que l'ont m'a données, il apparaîtrait que les appareils photos ou caméras numériques en mode automatique, zooment sur l'objet lumineux , ce qui a pour effet de troubler la réalité de l'image et de sa perception. Je ne suis pas un professionnel de la photo et l'explication fournie me laisse à penser qu'en fait j'ai filmé un phénomène naturel alors que techniquement la réalité des faits a été troublée par le « focus » de ma caméra.

Je confirme toutefois que lors de ma première audition j'avais précisé que l'objet luminescent qui était au niveau des nuages ; s'était déplacé à très grande vitesse, me surprenant ainsi, et m'incitant alors à venir déclarer les faits, pensant qu'il s'agissait d'un objet volant non identifié.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A \_\_\_\_\_, le 02 Février 2009 à 09h45.

**La personne entendue**

**Les Enquêteurs** /

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>			
Compagnie			
<i>Code Unité</i>	<i>P.V</i>	<i>Année</i>	<i>Nmr Dossier Justice</i>
07113	00024	2009	

**RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
PROCES-VERBAL D'INVESTIGATIONS**

**GEIPAN**

<i>N° pièce</i>	<i>N° feuillet</i>
03	1/1

*Analyse et références*

Objet **PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE ( P.A.N )**

Références

Le mardi 27 janvier 2009 à 10 heures 15 minutes  
Nous soussigné Adjudant,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_ rapportons les opérations suivantes :

Le 27 janvier 2009 à 09H30, faisant suite au signalement d'un phénomène aérospatial non identifié par M. \_\_\_\_\_ ce dernier nous invite à visionner l'enregistrement du phénomène survenu le dimanche 25 janvier 2009 vers 19h00, visible apparemment au dessus de la base aérienne d'Istres.

M. \_\_\_\_\_ nous précise être l'auteur de cet enregistrement effectué à l'aide de son caméscope personnel de marque SONY Type DCR DVD205 avec zoom numérique 800 x n° de série 99072, avec un support numérique enregistrable double face DVD -RW 60mn/ 2,8 GB.

Après connexion de cet équipement sur notre télévision, nous visionnons, en la présence de l'intéressé, le phénomène qu'il nous déclare conforme à celui observé et pour lequel il s'en explique dans son audition. L'intéressé affirme que cet enregistrement n'a fait l'objet d'aucune altération, ni d'une quelconque modification volontaire.

M. \_\_\_\_\_ consent à nous remettre l'original de cet enregistrement pour que nous puissions réaliser des copies aux fins d'exploitation par les services compétents.

A l'issue, de la copie, le support informatique original sera remis à M. E. \_\_\_\_\_ en lui conseillant de le conserver.

**L'enquêteur:**

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF  
PROCES VERBAL D'INVESTIGATIONS**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
07113	00024	2009		4	1/1

*Analyse et références*

Objet Phénomène Aérospatial non identifié ( P.A.N )

Références

Le vendredi 13 février 2009 à 08 heures 55 minutes

Nous soussignés : Gendarmes

Sous le contrôle de l' Adjudant

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

1° / Le 27 janvier 2009 à 14 heures 00, dans le cadre de l'enquête citée en référence, nous nous rendons au C.M.C ( Centre Militaire Contrôle ) situé sur la Base Aérienne 125 à ISTRES (13).

Nous sommes reçus par l' Adjudant-Chef lequel à notre demande nous confirme que la piste et le Trafic aérien sur la base étaient fermés le Dimanche 25 Janvier 2009 à compter de 14H30 Heures locales.

Une vérification est effectuée sur les enregistrements radar du trafic aérien dans l'espace des BOUCHES DU RHONE , le Dimanche 25/01/09 dans le créneau 19h00 et 19H20 heures locales. Aucune trajectoire d'avion n'est constatée dans la zone de la B.A 125 d' ISTRES (13).

Une vérification est également entreprise au niveau de l'enregistrement des diverses communications radios ayant pu activer le répondeur automatique en veille utilisé lors de la fermeture de la C.T.R d' ISTRES Le Tubé . Le résultat s'avère négatif durant la période concernée, en effet aucune activité aéronautique n'a été détectée .

2° / A notre requête, le service Météo France, de la B.A 125 d' ISTRES, nous fourni le relevé mentionnant les éléments météorologiques de la journée du 25 Janvier 2009 entre 17h00 et 20H00 UTC.  
( joint en Annexe II )

3° / Prenons attache avec les services de l'observatoire de ST MICHEL LES BEAUMES (04) où Mr ( scientifique du CRNS ), nous indique qu' hormis le scintillement de la planète VENUS ( Heure d'apparition et durée, correspondant au créneau horaire décrits par le témoin ), aucun phénomène anormal ou inexplicable ne lui a été rapporté pour la période considérée.

**GEIPAN**

Fait et clos à e 13 Février 2009 à 09h15

Les Enquêteurs

LE  
24 AVR. 2009



**Sujet:** DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUITE PHENOMENE IDENTIFIE

**De:** |

SV 24/09  
ANMERE : I

**Date:** Wed, 28 Jan 2009 10:50:34 +0100

**Pour ::**

B.GAIR ISTRES A RECUELLI LE SIGNALEMENT D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE ETABLI PAR UN MILITAIRE DE LA B.A 125 ET FAISANT L' OBJET DU P.V N° 24.

LE TEMOIN RELATE AVOIR VU UN "OBJET" AYANT UN DIAMETRE APPARENT COMPARABLE A CELUI D'UNE PIECE D'UN CENTIME D'EURO TENU A BOUT DE BRAS ET DE FORTE MAGNETUDE. CETTE BOULE LUMINEUSE EN POSITION AU DESSUS DES INSTALLATIONS DE LA B.A 125 D'ISTRES AURAIT DECRIT UN MOUVEMENT CIRCULAIRE, PUIS SERAIT RESTE EN STATIQUE PENDANT PLUS DE 20 MN. PHENOMENE FILME PAR LE TEMOIN.

CES FAITS SERAIENT SURVENUS \*DIMANCHE 22 JANVIER 2009 VERS 19H00\* APPAREMMENT DANS LE \*SECTEUR OUEST DE L'AGGLOMERATION D'ISTRES\*. C.T.R ISTRES LE TUBE INACTIVE AU MOMENT DES FAITS.

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ETABLIE, VOUS DEMANDE SI D'AUTRES TEMOINS VOUS ONT SIGNALE DE TELS FAITS.

ADJ.

**GEIPAN**

RECEU  
24 AVR. 2009



SERVICE METEOROLOGIQUE  
INTERREGIONAL  
SUD-EST  
STATION METEOROLOGIQUE D'ISTRES (DMA)

PV 24109

ANNEXE II

Référence à rappeler

N° 78009

02 FEV. 2009

Affaire suivie par

Téléphone

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci après les éléments météorologiques concernant la **journee du 25 janvier 2009 entre 17h00 et 20h00 UTC**.

En basse couche, un vent de Sud-Est modéré est établi dès 17h00 UTC (160°/04 KT), il se renforce légèrement au fil des heures en tournant à l'Est (100°/09 KT à 20h00 UTC).

Ce vent s'accompagne d'un passage nuageux important qui s'abaisse rapidement vers 950m. De 17h00 à 18h55 UTC, le télémètre ne détecte aucun nuage sur toute l'étendue de sa portée, à savoir de 0 à 7800m, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'autres nuages à des altitudes plus élevées. A partir de 19h00 UTC, la couverture nuageuse est détectée autour de 1500m, elle s'abaisse vers 1100m à 19h15 UTC, puis à 1000m à 19h35 UTC et se stabilise ensuite autour de 950m. la nébulosité associée est « couche morcelée », c'est à dire de 5 à 7 huitièmes du ciels couverts, avec cependant quelques trouées.

Durant toute la période, la visibilité reste supérieure à 10 Km. Les températures quant à elles fluctuent entre 5 et 7°C.

REÇU LE  
24 AVR. 2009

GEIPAN